

CME du 6 mars 2018

Présentation du plan santé sécurité au travail

Des services de santé au travail en difficulté

- ✓ Localement, un déficit aigu de médecin du travail dans beaucoup d'établissements
- ✓ Une coordination centrale en reconstruction très récente
- ✓ Un contexte juridique en mouvement et modifié en janvier 2016
- ✓ Un système d'information inadapté

Cette situation a conduit les membres du CHSCT central à déposer deux DGI :

- mai 2010
- juin 2016

Les équipes médicales et paramédicales spécialisées en santé au travail :

- un service central rénové, ayant une ambition hospitalo-universitaire
- les équipes des services de santé au travail locales :
 - médecins, infirmiers spécialisés, assistants...

Les équipes pluridisciplinaires compétentes en prévention des risques professionnels des établissements hospitaliers :

- conseillers en prévention des risques professionnels (CPRP)
- personnes compétentes en radioprotection (PCR)
- référents risques chimiques
- ergonomes et psychologues du travail

Une ambition forte dans le champ de la prévention et de la surveillance médicale : 5 axes

1. Renforcer le suivi en santé au travail des médecins

- Mise en place de visites médicales pour l'ensemble des personnels médicaux y compris les internes
- En collaboration avec les DAM et la DOMU
- Et les services de santé au travail des universités.

2. Renforcer la prévention et le suivi des risques infectieux et les vaccinations professionnels

- Suivi des vaccinations obligatoires des personnels exposés
- Surveillance médicale renforcée des agents en particulier en cas d'expositions accidentelles
- Prise en compte des risques biologiques émergents.

3. Recommandations pour l'insertion et le maintien dans l'emploi des agents en situation de handicap

- Application de la loi de compensation du handicap de 2005
- Collaboration avec les services RH, référent handicap, CPRP...
- Renforcer le dispositif des visites de pré-reprise pour les agents en reprise suite CLM/CLD et AT/MP
- Anticiper les aménagements de poste et le reclassement
- Mobilisation des fonds du FIPH

4. Prévention des risques psychosociaux au travail

- Prise en charge précoce des problèmes de santé mentale au travail
- Interventions pluridisciplinaires sur les facteurs individuels et collectifs (organisationnels et relationnels) favorisant les RPS
- Amélioration de la qualité de vie au travail

5. Assurer la veille sanitaire et développer la recherche en santé travail

- Créer un observatoire de la santé et sécurité au travail pour mettre en évidence les situations à risque pour la santé des personnels
- Développer la recherche en santé au travail afin d'orienter des actions de prévention ciblées
- Mettre en place ces actions pour prévenir les pathologies liées à certaines activités et évaluer leur efficacité.

Les moyens nécessaires pour ce plan santé sécurité au travail

- Établir une cartographie des besoins par GH ou établissement
- Développer l'attractivité et la fidélisation des professionnels de santé au travail et des préventeurs
 - Calendrier : en cours pour la création de postes de PH médecine du travail
 - Acteurs : service central santé au travail, DRH, DOMU
 - Budget : à quantifier
- Se doter d'un système d'information adapté au besoin en santé au travail
 - Calendrier : immédiat
 - Acteurs : service central santé au travail, DQVST DRH
 - Budget : à quantifier en fonction des besoins

1- Renforcement des équipes locales de santé au travail

- Une aide centralisée au recrutement des médecins du travail pour couvrir les besoins des sites
 - Calendrier : en cours pour 8 des 12,5 postes prévus à l'AO
 - Acteurs : service central santé au travail, DQVST DRH, DOMU
 - Budget : AO notifié à la société Addecco-RH santé ; 175 000€

- Améliorer les conditions de travail des services de santé au travail
 - mise aux normes des locaux
 - amélioration du système d'information

- Renforcement des équipes pluridisciplinaires dans les SST pour les adapter aux besoins de prise en charge des personnels
IDE et formation spécialisée au (DIUST)
Mise en œuvre des protocoles d'entretiens infirmiers
Assistant en santé au travail
 - Calendrier : immédiat selon l'évaluation des besoins, à négocier avec les GH
 - Acteurs : piloté par le service central sur l'évaluation des besoins, avec les DRH de groupes et des sites
 - Budget : temps agents SST
 - Recrutements locaux : fonction des besoins, supportés par les sites

- ### 2. Renforcement local et central de la collaboration pluridisciplinaire entre les compétences médicales, techniques et organisationnelles nécessaires à la prévention des risques professionnels et à l'amélioration des conditions de travail
- Désignation locale de personnes compétentes missionnées spécifiquement sur la prévention des risques professionnels
 - Animation et coordination régulière de groupes de travail pluridisciplinaires sur les différentes compétences
 - Calendrier : 1^{er} trimestre 2018
 - Acteurs : DRH, DRH locaux
 - Budget : temps agents

 - Formation des acteurs et suivi des évolutions réglementaires et techniques
 - Calendrier : à partir du 2^e trimestre 2018
 - Acteurs : service central santé au travail, DRH, DOMU
 - Budget : à quantifier en fonction des acteurs concernés

3. Système d'information

- Recruter un référent informatique spécifique au service central de santé au travail

 - Se doter d'un système d'information adapté au besoin en santé au travail :
 - ✓ ergonomique
 - ✓ paramétrable
 - ✓ permettant la saisie des données du suivi des personnels en santé au travail et leur extraction
 - ✓ en vue de l'établissement des rapports d'activités
 - ✓ d'une veille sanitaire
 - ✓ de la création d'un observatoire de la santé et sécurité au travail
-
- Calendrier : immédiat
 - Acteurs : service central santé au travail, DQVST DRH
 - Budget : à quantifier en fonction des besoins

Merci de votre attention

Questions